



Conseil de sécurité

Soixante-dixième année

7382^e séance

Dimanche 15 février 2015, à 17 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Liu Jieyi	(Chine)
<i>Membres :</i>	Angola	M. Lucas
	Chili	M. Barros Melet
	Espagne	M. Oyarzun Marchesi
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Power
	Fédération de Russie	M. Safronkov
	France	M. Delattre
	Jordanie	M ^{me} Kwar
	Lituanie	M ^{me} Murmokaitė
	Malaisie	M. Haniff
	Nigéria	M. Laro
	Nouvelle-Zélande	M. McLay
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Tchad	M ^{me} Alingue
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Ramírez Carreño

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 17 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Le Président (*parle en chinois*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2015/116, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par l'Angola, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, la France, la Jordanie, la Lituanie, la Malaisie, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et le Tchad.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Angola, Tchad, Chili, Chine, France, Jordanie, Lituanie, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Nigéria, Fédération de Russie, Espagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Venezuela (République bolivarienne du)

Le Président (*parle en chinois*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2201 (2015).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M^{me} Kavar (Jordanie) (*parle en arabe*) : La Jordanie se félicite de l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 2201 (2015), qu'elle a présentée conjointement avec le Royaume-Uni et qui reflète notre volonté de rétablir la sécurité et la stabilité au Yémen dans les plus brefs délais.

Les événements survenus au Yémen ont créé un immense vide politique et sécuritaire et accéléré la détérioration de la situation dans le pays. Nous craignons que si la situation perdure sans que la communauté internationale et le Conseil de sécurité n'interviennent, cela aurait de graves répercussions, non seulement au niveau local au Yémen, mais également dans le reste de la région. En conséquence, l'adoption aujourd'hui de cette résolution à l'unanimité des membres du Conseil

reflète la volonté unanime du Conseil de remédier à la situation au Yémen et envoie un message important qui doit être pris au sérieux par toutes les parties yéménites.

Le Conseil condamne les mesures prises par les Houthis, notamment en vue de prendre le contrôle des institutions gouvernementales et de dissoudre l'autorité législative représentée par le Parlement. Les Houthis sont également tenus, immédiatement, de participer de bonne foi aux négociations menées sous l'égide de l'ONU; de retirer leurs forces des institutions de l'État, notamment dans la capitale Sanaa; de ramener à la normale la situation en matière de sécurité dans la capitale et dans d'autres provinces; de céder le contrôle des institutions gouvernementales et de sécurité; de remettre en liberté, sans leur nuire, le Président Mansour Hadi Mansour, le Premier Ministre Khaled Bahah, les membres du Gouvernement et toutes les personnes assignées à résidence ou détenues arbitrairement; et de s'abstenir de toute nouvelle action unilatérale qui pourrait compromettre le processus politique au Yémen.

Nous réitérons aujourd'hui le caractère essentiel et l'importance d'un processus de transition politique pacifique et sans exclusive auquel participeront toutes les parties yéménites, conformément à l'Initiative du Conseil de coopération du Golfe et à son mécanisme de mise en œuvre, aux résultats des travaux de la Conférence de dialogue national sans exclusive et à l'Accord pour la paix et un partenariat national, qui constituent une base réelle en vue de garantir la sécurité et la stabilité au Yémen en vue de mettre au point et d'adopter le projet de constitution, d'entreprendre la réforme électorale et de tenir ensuite des élections générales. Dans ce contexte, nous soulignons le rôle central et capital que joue le Conseiller spécial du Secrétaire général, M. Jamal Benomar, dans la promotion d'une convergence de vues, la facilitation de la transition pacifique au Yémen et la coordination de l'aide fournie par la communauté internationale afin d'appuyer le processus de transition politique.

La période à venir sera cruciale et délicate pour le Yémen, car le pays se trouve à un tournant qui exige que la communauté internationale en général, et le Conseil de sécurité en particulier, s'acquittent des responsabilités qui leur incombent afin d'aider le peuple yéménite à avancer sur la voie de la paix, de la sécurité et de la stabilité.

Pour terminer, je tiens à remercier les États membres du Conseil de sécurité, qui se sont montrés disposés et déterminés à empêcher que le Yémen ne

sombre dans l'abîme et qui ont répondu aux demandes répétées de la Jordanie en jouant leur rôle promptement et sans équivoque. Nous les félicitons par ailleurs d'assumer la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales qui leur incombe et de donner suite aux préoccupations des pays du Conseil de coopération du Golfe, mais aussi d'évaluer les répercussions politiques et sécuritaires potentielles auxquelles sera exposée la région si la situation au Yémen continue de se détériorer, permettant ainsi au terrorisme et à l'extrémisme de continuer à gagner du terrain, de propager leur violence et de menacer le Moyen-Orient, en particulier les États voisins de la région du Golfe.

Sir Mark Lyall Grant (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2201 (2015). Il est apparu clairement, à l'issue de la séance d'information publique organisée dans la semaine (voir S/PV.7381), que le monde attendait du Conseil de sécurité qu'il envoie un message puissant suite aux événements survenus récemment au Yémen. Aujourd'hui, nous avons clairement fait comprendre que les acteurs qui usent de la violence et de l'intimidation pour tenter de dicter l'avenir du Yémen portent atteinte à la sécurité de tous les citoyens yéménites et compromettent les avancées politiques réalisées depuis 2011. Les Houthis doivent assumer la responsabilité de leurs actes et cesser d'utiliser la violence et la coercition à des fins politiques. Ils doivent remettre en liberté, sans leur nuire, le Président Mansour Hadi Mansour, le Premier Ministre Bahah et les membres du Gouvernement assignés à résidence.

Il ne fait aucun doute que les principes qui sous-tendent l'Initiative du Conseil de coopération du Golfe (CCG), le dialogue national et l'Accord pour la paix et un partenariat national conclu en septembre dernier constituent la seule feuille de route légitime pour la transition au Yémen. Le Conseil signale aujourd'hui clairement que toutes les parties en présence au Yémen, et en particulier les Houthis, doivent faire un pas en arrière et mettre en œuvre rapidement et intégralement ces engagements.

Je tiens à exprimer ma gratitude au Conseiller spécial du Secrétaire général, M. Jamal Benomar, pour le travail qu'il continue d'accomplir, et j'appelle les Houthis et toutes les parties à participer de bonne foi aux négociations menées sous l'égide de l'ONU. Le Conseil s'est de nouveau exprimé d'une seule voix et a envoyé un message fort et uni. Je tiens à remercier

la Jordanie et toutes les délégations de l'appui et de la souplesse dont elles ont fait montre en approuvant cette importante résolution. Je me félicite particulièrement des consultations étroites et productives que la Jordanie et le Royaume-Uni ont pu mener avec le CCG. Son leadership sur cette question qui le concerne de très près est extrêmement important.

M^{me} Power (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis ont le plaisir d'appuyer l'adoption d'une résolution du Conseil de sécurité qui envoie un message clair. Toutes les parties au Yémen, et en particulier les Houthis, doivent s'engager à résoudre la crise politique que traverse ce pays de manière consensuelle grâce à un dialogue pacifique et sans exclusive.

Aujourd'hui, le Conseil déplore les tentatives unilatérales des Houthis de prendre le contrôle des institutions gouvernementales et de dissoudre le Parlement par la force. Le Conseil réaffirme en outre la pertinence de la feuille de route pour la transition du Yémen telle que définie par l'Initiative du Conseil de coopération du Golfe et de son mécanisme de mise en œuvre ainsi que par les résultats des travaux de la Conférence de dialogue national sans exclusive. Les Yéménites méritent qu'un processus clair de retour à la transition politique soit trouvé et que soit formé un gouvernement légitime fondé sur ces accords et sur les résolutions du Conseil, le tout assorti d'un calendrier et de dates précises, annoncés publiquement, pour l'achèvement de la rédaction d'une nouvelle constitution ainsi que l'organisation d'un référendum sur la constitution et d'élections nationales.

Nous continuons d'appuyer énergiquement les efforts déployés par le Conseiller spécial du Secrétaire général, M. Jamal Benomar, afin de faciliter une solution consensuelle à la crise politique – processus essentiel pour désamorcer les tensions sur le terrain. Nous soulignons également que le Conseil de sécurité demande aux Houthis de procéder immédiatement à la levée de l'assignation à résidence du Président Mansour Hadi Mansour, du Premier Ministre Bahah et des autres membres du Gouvernement. Leur maintien en détention est inacceptable, et ils doivent recouvrer leur pleine liberté de circulation. Nous condamnons fermement l'usage de la force contre des manifestants pacifiques à Ibb le 14 février.

Les États-Unis continueront de soutenir tous les Yéménites qui œuvrent en faveur d'un Yémen pacifique, prospère et unifié.

M. Safronkov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie a appuyé l'adoption aujourd'hui de la résolution 2201 (2015), qui encourage toutes les parties au Yémen à poursuivre le dialogue, à intensifier leurs efforts en vue de résoudre la crise politique et à s'efforcer de mettre en œuvre les arrangements conclus dans le cadre de l'Initiative du Conseil de coopération du Golfe et de son mécanisme de mise en œuvre, ainsi que dans le contexte des résultats des travaux de la Conférence de dialogue national et de l'Accord pour la paix et un partenariat national. La résolution demande instamment à toutes les parties de convenir de dates, et de les annoncer publiquement, pour l'achèvement du processus de consultation constitutionnelle, d'organiser un référendum sur la constitution et de tenir des élections.

Il est clair que le recours unilatéral à la force ne servira pas les efforts pour faire avancer le processus politique et ne fera qu'aggraver la crise. Il faut s'abstenir de telles actions, comme l'exige catégoriquement et à juste titre la résolution. Nous appuyons les mesures prises par les parties, avec l'aide du Conseiller spécial du Secrétaire général, M. Benomar, pour trouver une solution durable et à long terme au Yémen qui répondrait aux attentes de tous les habitants de ce pays. Il importe que les parties honorent leurs engagements au titre des accords conclus.

La Fédération de Russie insiste sur la nécessité que toutes les forces politiques au Yémen poursuivent un dialogue constructif afin de régler les questions en suspens et de trouver un mécanisme de gouvernance qui convienne à tous. Cela est particulièrement pertinent étant donné la montée de la menace terroriste dans la région et le pays, et les risques qui pèsent sur l'intégrité territoriale du Yémen.

M. Delattre (France) : La France remercie le Royaume-Uni et la Jordanie d'avoir préparé la résolution 2201 (2015). Elle se réjouit qu'avec l'engagement constructif des membres du Conseil, ce texte ait pu être négocié rapidement et adopté à l'unanimité. Nous considérons, en effet, que les circonstances très difficiles que traverse actuellement le Yémen rendaient nécessaire l'expression par le Conseil de trois messages au moins.

Le premier est celui de la capacité intacte du Conseil à agir dans l'unité en soutien à la transition yéménite. Entre 2011 et 2014, dans un environnement régional bouleversé, le Yémen a démontré sa capacité exemplaire à conduire par étapes une transition

démocratique pacifique et ordonnée, avec le soutien du Conseil de coopération du Golfe (CCG) et du Conseil de sécurité. Depuis le mois de juillet 2014, cette dynamique positive s'est retournée de manière très inquiétante. Alors que la transition entrait dans sa dernière phase, la plus importante mais aussi la plus sensible, le Yémen s'est peu à peu enfoncé dans une instabilité politique et sécuritaire qui menace de réduire à néant les efforts des Yéménites et de la communauté internationale. Il était essentiel, dans cette phase très délicate, que nous restions unis aux côtés du peuple yéménite.

Le deuxième message est celui de l'impérieuse nécessité, pour les parties yéménites, de s'engager de bonne foi dans les négociations facilitées par l'ONU pour résoudre leurs différends à travers une solution politique. Nous rappelons, à cet égard, notre plein soutien à la mission de bons offices conduite par le Conseiller spécial du Secrétaire général, M. Jamal Benomar. À travers la résolution 2201 (2015), la communauté internationale rejette sans ambiguïté le recours à la force pour atteindre des objectifs politiques et les actes unilatéraux qui contredisent la recherche d'une solution négociée. Au contraire, elle appelle toutes les parties yéménites à respecter les règles du jeu démocratique et à définir, dans le cadre d'un processus sans exclusive, une solution politique consensuelle, dans le respect des accords précédents – l'Initiative du CCG et son mécanisme de mise en œuvre; les conclusions de la Conférence de dialogue national; l'Accord pour la paix et un partenariat national et son annexe concernant la sécurité. Comme la résolution le souligne, alors que les accords précédents n'ont pas été respectés, cette solution devra être scrupuleusement mise en œuvre.

La résolution envoie, enfin, un message appuyé en faveur de l'unité, de l'intégrité et de la stabilité du Yémen. Le vide politique que connaît le pays favorise l'expression d'oppositions violentes qui mettent en péril son intégrité. Cela est vrai sur le plan politique avec les divisions que je viens d'évoquer, sur le plan régional avec l'affirmation inquiétante de tendances sécessionnistes, mais cela est vrai aussi sur le plan de la sécurité, avec le renforcement de la menace représentée par Al-Qaïda dans la péninsule arabique. La France est d'autant plus préoccupée par cet aspect que de violents attentats commandités par cette organisation terroriste l'ont frappée au début du mois de janvier.

Alors que la prolongation d'une situation de crise sans solution politique inclusive renforce le terrorisme, la France renouvelle son attachement à une reprise

de la transition politique qui permette de rétablir les conditions de la coopération antiterroriste.

M. Oyarzun Marchesi (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance du Conseil de sécurité, et je remercie les délégations du Royaume-Uni et la Jordanie d'avoir pris l'initiative de présenter la résolution 2201 (2015), dont l'adoption constitue indéniablement une très bonne nouvelle pour le Conseil de sécurité, et ce, pour deux raisons. La première est que la crédibilité du Conseil de sécurité dépend dans une large mesure de l'efficacité dont il fait preuve face à de telles menaces; la deuxième tient au fait que nous sommes convaincus que cette résolution permettra de freiner l'escalade de la violence au Yémen.

L'Espagne exhorte toutes les forces en présence au Yémen à reprendre le chemin du dialogue et à renouer avec le processus de transition, sur la base de l'Initiative du Conseil de coopération du Golfe et de son mécanisme de mise en œuvre. Le Conseil de coopération du Golfe a joué à cet égard un rôle absolument fondamental. Un dialogue sans exclusive est la seule solution possible si l'on veut progresser et atteindre les objectifs d'unité et de prospérité du Yémen.

Je tiens à dire ici que l'Espagne sait particulièrement gré au Conseiller spécial du Secrétaire général, M. Jamal Benomar, du travail qu'il a accompli, et à assurer les membres du Conseil qu'en égard à la situation d'insécurité et au fait que les conditions nécessaires ne sont pas réunies, l'Espagne a été conduite à suspendre à titre temporaire sa présence au Yémen, mais que nous sommes partis temporairement, et que nous reviendrons dès que les circonstances permettront le retour de notre mission.

Notre travail n'est pas encore terminé, aussi bien que nous l'ayons accompli, parce que de multiples questions se posent, au nombre desquelles trois préoccupent particulièrement l'Espagne. Premièrement, tous les experts s'accordent à dire qu'Ansar Allah est un groupe composé en majorité de personnes dont la formation politique est inexistante ou presque, et nous ne pouvons pas être complètement certains qu'elles puissent s'engager sur la voie d'un retour à la démocratie. Deuxièmement, un rapport très intéressant de *Small Arms Survey*, l'Annuaire sur les armes légères de 2014, dresse un état de la situation actuelle au Yémen : il s'agit, ni plus ni moins, du troisième pays au monde à avoir le plus d'armes par habitant. Et, troisièmement, dans ce genre de conflit, comme certaines délégations l'ont

souligné, les mouvements terroristes tels qu'Al-Qaïda profitent toujours de la situation.

En résumé, je voudrais terminer en mettant en exergue une phrase figurant généralement dans toutes les résolutions, mais qui passe parfois inaperçue, la dernière phrase, dans la résolution 2201 (2015) dont nous sommes saisis, au paragraphe 15 : « [Le Conseil de sécurité] décide de rester activement saisi de la question ». Je pense que le Conseil doit rester saisi de cette question.

M^{me} Alingue (Tchad) : Je voudrais, tout d'abord, remercier la Jordanie et le Royaume-Uni d'être à l'origine du texte de la résolution 2201 (2015).

Le Tchad se réjouit de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2201 (2015) par les membres du Conseil de sécurité, qui ont fait une fois de plus preuve d'unité face à la grave situation au Yémen, qui met plus que jamais en péril le processus politique et menace l'unité et la cohésion de ce pays.

Nous avons voté pour la résolution, parce qu'elle nous paraît forte, équilibrée, et arrive à point nommé. Forte, parce qu'elle déplore vivement les mesures unilatérales prises par les Houthis et leur demande de manière claire de retirer immédiatement leurs forces des institutions de l'État et de normaliser la situation dans la capitale et dans les autres provinces du pays. Équilibrée, parce qu'elle appelle toutes les parties à s'engager de bonne foi dans les négociations en vue de trouver une solution de sortie de crise, conformément aux dispositions pertinentes de l'Initiative du Conseil de coopération du Golfe et de son mécanisme de mise en œuvre, aux résultats des travaux de la Conférence de dialogue national et à l'Accord pour la paix et un partenariat national.

Dans cette perspective, nous appelons tous les acteurs yéménites à l'application immédiate des dispositions de la présente résolution afin de trouver une solution politique à la crise susceptible d'écarter les menaces en tous genres qui pèsent sur la sécurité et la stabilité du pays.

Nous estimons que le Yémen ne peut être gouverné que sur la base d'un consensus. Il est crucial que toutes les parties au conflit engagent immédiatement le dialogue et évitent le recours à la force pour régler leurs différends politiques. Nous réitérons notre plein soutien aux efforts déployés par M. Jamal Benomar, Conseiller spécial du Secrétaire général, en vue de parvenir à une sortie de crise.

M. Haniff (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la séance d'aujourd'hui, qui illustre le caractère urgent de la question dont nous sommes saisis. Ma délégation salue également l'initiative prise par le Conseil de coopération du Golfe de proposer une résolution sur le Yémen, ainsi que les efforts déployés par la Jordanie et le Royaume-Uni pour faciliter les débats sur la résolution 2201 (2015).

Ce mois coïncide avec le quatrième anniversaire de la révolution qui a déclenché au Yémen la transition démocratique appelée de ses vœux par le peuple de ce pays. Le Yémen a été un modèle de réussite pour la région, étant le seul pays à engager une transition politique négociée issue du Printemps arabe de 2011 avec, notamment, une feuille de route et un calendrier bien définis prévoyant une transition démocratique sans exclusive. Malheureusement, le pays court actuellement un risque réel de sombrer à nouveau dans la guerre civile et les conflits sectaires. La Malaisie est profondément alarmée par la tournure prise par la situation dans le pays, avec la prise de pouvoir unilatérale du Gouvernement par les Houthis, la menace croissante du terrorisme, la sécession qui se profile dans le sud du pays et la gravité de la crise humanitaire.

Nous espérons que la résolution adoptée aujourd'hui, dont la Malaisie s'est portée coauteur, signalera clairement et sans ambiguïté à toutes les parties au Yémen que toute tentative, directe ou indirecte, visant à faire dérailler la transition politique du pays serait inacceptable. Nous demandons également aux Houthis de libérer immédiatement le Président, le Premier Ministre et les membres du Gouvernement yéménite actuellement assignés à résidence.

Nous apprécions hautement les efforts que déploie inlassablement le Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen, M. Jamal Benomar, pour préserver les chances de dialogue entre toutes les parties. Nous réaffirmons notre ferme appui au travail qu'il accomplit. Son optimisme et la persévérance avec laquelle il s'emploie à résoudre la crise actuelle par la voie d'un dialogue et de négociations ouverts à tous, dans une situation difficile, sont tout à fait admirables. Toutefois, le succès des négociations dépendra, au bout du compte, de la volonté politique des parties yéménites elles-mêmes. Par conséquent, la Malaisie demande instamment à toutes les parties, en particulier les Houthis, de se conformer aux engagements qu'elles ont pris dans le cadre de l'Initiative du Conseil de

coopération du Golfe et de son mécanisme de mise en œuvre, des résultats des travaux de la Conférence de dialogue national et de l'Accord pour la paix et un partenariat national. Nous abondons dans le sens de la communauté internationale, estimant qu'il s'agit de la seule voie légitime menant à un Yémen démocratique et stable, dans lequel personne ne soit exclu. Nous continuerons d'aider le Yémen dans cette entreprise.

M. McLay (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : La Nouvelle-Zélande se félicite de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2201 (2015). Nous applaudissons au rôle joué à cette fin par la Jordanie et le Royaume-Uni, au sein du Conseil, ainsi que par les membres du Conseil de coopération du Golfe.

Pour la Nouvelle-Zélande, les deux principaux objectifs de la résolution sont, premièrement, d'insister sur le rôle central que joue dans la transition politique du Yémen le cadre de transition convenu, à savoir l'Initiative du Conseil de coopération du Golfe, les résultats de la Conférence de dialogue national et l'Accord pour la paix et un partenariat national et, deuxièmement, de condamner les mesures unilatérales prises récemment par les Houthis, et qui portent atteinte à ce cadre.

Cette résolution n'avait que trop tardé. Nous regrettons que, malgré le nombre d'occasions qui se sont présentées, il s'agisse du premier texte que le Conseil ait été en mesure d'adopter depuis qu'un groupe armé s'est emparé du palais présidentiel, le 20 janvier, événement qualifié ici-même, la semaine dernière, de coup d'État contre le Gouvernement yéménite légitime. Il s'agit également, bien entendu, d'un coup d'État contre le processus de transition, qui avait été officiellement approuvé par le Conseil.

Le risque est très réel que la situation actuelle au Yémen se dégrade encore davantage, et il en sera ainsi tant que le Président et le Premier Ministre resteront assignés à résidence. Nous demandons qu'ils soient libérés dans les plus brefs délais.

Nous savons, d'après le Conseiller spécial du Secrétaire général, M. Jamal Benomar, que la réaction du Conseil face à la crise a été suivie de très près au Yémen et que, par le passé, les parties ont répondu à nos messages. À ce titre et compte tenu de l'attention particulière accordée au Yémen aux décisions du Conseil, nous pouvons d'autant plus nous féliciter de l'accord final et de l'unité auxquels nous sommes parvenus au sein du Conseil.

La Nouvelle-Zélande est convaincue que toutes les parties doivent maintenant s'engager pleinement dans les négociations organisées sous l'égide de l'ONU, dans un esprit de compromis, en vue de parvenir à un règlement politique permettant une reprise du processus de transition politique convenu précédemment, tout en s'attaquant à certains des autres problèmes graves auxquels doit faire face le Yémen.

Bien que nous nous soyons principalement intéressés aujourd'hui à la crise immédiate, il existe de nombreux autres problèmes que cette résolution n'a fait qu'effleurer, en particulier les conséquences humanitaires de la crise, la menace que continuent de faire peser les groupes terroristes et les graves problèmes sociaux et économiques qui, il y a quatre ans, ont poussé le peuple yéménite à convenir d'un processus de transition politique qui semblait alors être un modèle pour le reste de la région – une transition politique qui, jusqu'à l'intervention malencontreuse des Houthis, semblait être sur une voie fragile mais positive.

Ces problèmes sont vitaux pour la stabilité à long terme du Yémen et il faut aussi qu'on y remédie. C'est pourquoi nous sommes d'accord avec l'Espagne et d'autres qu'ils méritent qu'on continue d'y prêter attention et que nous devons rester saisis de cette question.

M. Ramírez Carreño (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : La République bolivarienne du Venezuela a voté pour la résolution 2201 (2015) sur la situation au Yémen, et elle l'appuie, car nous sommes convaincus qu'un règlement pacifique de la crise politique est le seul moyen possible pour toutes les parties d'instaurer une paix solide et durable dans le pays.

Le Venezuela réitère sa condamnation de tous les actes illégaux et unilatéraux qui portent atteinte au statut politique et constitutionnel du Yémen. Par principe, mon pays a toujours condamné les coups d'État et la déstabilisation politique. Mon pays réitère sa condamnation du recours à la violence et du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, quels qu'en soient les auteurs et les motifs. Tous les acteurs politiques doivent s'en tenir à la feuille de route et à l'Initiative du Conseil de coopération du Golfe, qui visent à ouvrir par le dialogue la voie à une transition politique dans ce pays frère.

Nous réaffirmons de nouveau notre ferme appui au respect de la souveraineté, de l'indépendance politique et de l'intégrité territoriale du Yémen, et espérons que

cette résolution du Conseil de sécurité encouragera les parties à s'en tenir à la feuille de route conçue pour parvenir à la paix et à la stabilité, conformément aux résultats de la Conférence du dialogue national et de l'Accord pour la paix et le partenariat national. Le dialogue national doit se poursuivre, et il faut veiller à ce que l'action menée à cet égard implique toutes les forces politiques, ethniques et religieuses du pays.

Nous appelons de nouveau à la remise en liberté du Président Abdrabuh Mansour Hadi Mansour et de tous les membres du Gouvernement actuellement détenus. Enfin, le Venezuela réaffirme son plein appui aux bons offices du Conseiller spécial du Secrétaire général, M. Jamal Benomar, qui s'efforce de faciliter le règlement de la crise politique, avec le consentement de toutes les parties et conformément aux intérêts du peuple yéménite.

M. Barros Melet (Chili) (*parle en espagnol*) : La délégation chilienne sait gré au Royaume-Uni et à la Jordanie d'avoir pris l'initiative de préparer et de présenter la résolution 2201 (2015), qui vient à point nommé. Nous nous félicitons de l'effort fait au sein du Conseil de sécurité pour convenir d'un texte qui reflète une position commune et ferme face à la question pressante du Yémen.

Malgré le coup d'État, il est encore temps pour les parties au Yémen d'assumer leurs responsabilités et de s'inspirer de ce modèle de dialogue. Plus que jamais, nous engageons toutes les parties à s'abstenir de tout acte unilatéral et à faire avancer plus rapidement les négociations sans exclusive menées sous l'égide de l'ONU, afin de poursuivre la transition politique.

Nous exigeons que soient remis en liberté, immédiatement et sans leur nuire, le Président Abdrabuh Mansour Hadi Mansour, le Premier Ministre Khaled Mahfoudh Abdullah Bahah et tous les autres membres du Gouvernement assignés à résidence arbitrairement.

M. Lucas (Angola) (*parle en anglais*) : Nous remercions les délégations de la Jordanie et du Royaume-Uni d'avoir pris l'initiative de rédiger et de soumettre en temps voulu la résolution 2201 (2015) sur la situation au Yémen, que l'Angola a été très honoré de parrainer. Nous formons l'espoir que son adoption à l'unanimité contribuera de façon concrète aux efforts de médiation déployés par le Conseiller spécial du Secrétaire général, M. Jamal Benomar, pour qu'un dialogue soit engagé en vue d'un règlement politique pacifique de la situation extrêmement grave au Yémen, laquelle a été créée par la

stratégie adoptée par la faction houthie pour s'emparer de toutes les institutions publiques, dissoudre le Parlement et assigner à résidence le Président Mansour et le Premier Ministre Bahah. Nous demandons qu'ils soient libérés immédiatement. Par leurs actions, les Houthis ont sérieusement nuit aux perspectives d'un processus de transition pacifique, dont ils sont signataires. La conséquence immédiate de cette approche est une aliénation et une radicalisation plus marquées des autres acteurs politiques, favorisant ainsi la mise en place d'un scénario aux conséquences imprévisibles – induisant bien entendu davantage de souffrances, de douleur et de peine pour le peuple yéménite.

Nous sommes conscients des difficultés à venir, mais nous espérons que la situation ne se détériorera pas davantage et qu'il est encore possible de sauver la transition politique sur la base de l'Accord pour la paix et le partenariat national. Avec la détérioration de la situation, nous sommes particulièrement préoccupés par le risque accru d'une fragmentation du pays, le sud du pays se dirigeant vers la sécession, ainsi que par la nature de plus en plus sectaire du conflit et des nouvelles possibilités qui s'ouvrent à Al-Qaida – une tendance qu'il faut absolument inverser.

En adoptant la résolution d'aujourd'hui, le Conseil de sécurité adresse un message clair et fort aux dirigeants houthis et à toutes les parties au Yémen leur signifiant qu'il est dans l'intérêt bien compris de tous de reprendre le dialogue dans le cadre fourni par l'Initiative du Conseil de coopération du Golfe, la Conférence du dialogue national et l'Accord pour la paix et le partenariat national et, ce faisant, de préserver le cadre de transition politique que les Houthis, par leurs actes, ont gravement compromis. Nous demandons instamment à toutes les parties de se conformer à la résolution 2201 (2015) et de parvenir aux consensus tant nécessaires. Sinon, c'est le désordre, la guerre civile, le totalitarisme et un régime de type Al-Qaida qui s'installeront au Yémen.

Les pays de la région, le Conseil de coopération du Golfe et tous ceux qui ont une influence sur les acteurs yéménites doivent assumer leurs responsabilités vis-à-vis du peuple yéménite et donner une chance au compromis politique et, à terme, à la paix.

M. Murmokaitė (Lituanie) (*parle en anglais*) : La Lituanie se félicite de l'adoption par consensus de la résolution 2201 (2015) sur le Yémen, que nous avons été heureux de parrainer. Ces derniers mois, le Conseil de sécurité n'a pas toujours été à la hauteur et, à maintes

occasions, nous avons été trop lents à réagir. C'est pourquoi le signal particulier qu'envoie le Conseil – à savoir qu'il est prêt à relever le défi et à jouer son rôle s'agissant d'appuyer la transition au Yémen – est essentiel. Par cette résolution, le Conseil adresse un message fort à toutes les parties, et aux Houthis en particulier, les exhortant à engager un dialogue constructif et sans exclusive qui débouche sur un accord sur la rédaction d'un projet de constitution et sur la tenue d'un référendum constitutionnel et d'élections selon un calendrier précis.

L'engagement de l'ONU et du Conseil au Yémen visait fondamentalement à permettre à son peuple de rompre clairement avec le passé en se fondant sur la démocratie, les droits de l'homme, l'état de droit et la réconciliation nationale. Cette idée consacrée par l'Initiative du Conseil de coopération du Golfe (CCG) et les résultats des travaux de la Conférence de dialogue national de l'Accord pour la paix et le partenariat national doit rester la principale référence de tout processus à venir. Nous remercions les principaux auteurs et les parrains de la résolution – la Jordanie et le Royaume-Uni. À l'instar de notre collègue britannique, je voudrais aussi souligner le rôle du CCG, qui reste essentiel pour que le Yémen aille de l'avant.

Le Président (*parle en chinois*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Chine.

Le Conseil vient d'adopter à l'unanimité la résolution 2201 (2015) sur la situation au Yémen, qui réaffirme son attachement à la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale du Yémen et demande explicitement aux parties concernées de choisir la voie du dialogue et de la consultation pour régler pacifiquement leurs différends. Cela est important pour inciter les parties à parvenir à la réconciliation et à rétablir la stabilité dans les brefs délais.

La Chine engage les parties concernées au Yémen à tenir compte des intérêts fondamentaux de leur nation et de leur peuple, à appliquer intégralement toutes les résolutions – et notamment la résolution 2201 (2015), à accélérer le dialogue et les négociations et à parvenir à la réconciliation dès que possible. Les parties doivent continuer à respecter les résultats de la Conférence de dialogue national, l'Accord pour la paix et un partenariat national et l'Initiative du Conseil de coopération du Golfe. Elles doivent résolument promouvoir la transition politique afin que le pays puisse s'engager rapidement sur la voie de la paix, de la stabilité et du développement.

La Chine apprécie et appuie les bons offices et les efforts de médiation du Secrétaire général Ban Ki-moon et de son Conseiller spécial pour le Yémen, M. Jamal Benomar. Nous saluons le rôle constructif que continuent de jouer le Conseil de coopération du Golfe et les parties internationales compétentes. La Chine continuera à jouer un rôle actif pour maintenir la paix et la stabilité au Yémen et pour faire avancer le processus de transition politique.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur la liste.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 17 h 50.